

## les démocraties

Le mot DÉMOCRATIE est utilisé pour désigner différentes formes d'exercice du pouvoir.

- **démocratie directe :**

Tous les citoyens et citoyennes sont invités en Assemblée pour débattre et arbitrer les contradictions d'intérêts. Des délégations de pouvoir peuvent être confiées à une organisation ou un individu élu, mais ceux-ci ne disposent que de **mandats impératifs**<sup>1</sup>. Et le mandat accordé aux délégués peut leur être retiré à tout moment, si l'assemblée le juge utile.

- **démocratie représentative**<sup>2</sup>

Le citoyens et citoyennes délèguent leur pouvoir à un corps de citoyens ou citoyennes élu.es qui délibère et décide à leur place. Les élu.es disposent alors d'un **mandat représentatif**. Ce mandat ne peut leur être retiré que lors de la prochaine élection.

Le vote lors d'élections régulières est le seul pouvoir laissé aux citoyens<sup>3</sup>. Au moment de la Révolution, pour désigner le nouveau régime, certains acteurs politiques parlent d'*aristocratie électorale*<sup>4</sup> ou *aristocratie représentative*. Mais l'aristocratie était connotée péjorativement.

- **démocratie populaire**

Le terme démocratie a également été utilisé après la Révolution soviétique pour désigner l'exercice du pouvoir dans les Pays de l'Est. Le Parti Communiste, « parti des travailleurs » exerce le pouvoir au nom du Peuple<sup>5</sup>.

La représentation du peuple par des délégués, conduit à la captation du pouvoir par un petit nombre.

- **démocratie participative**

Elle se présente comme un complément à la démocratie représentative et recouvre des réalités de niveaux de pouvoir très différents, souvent symbolique. ARNSTEIN en décompte huit<sup>6</sup>.

Le système **Républicain** mis en place lors de la Révolution française est une **démocratie représentative** améliorée par les **autres droits des citoyens acquis**<sup>7</sup> depuis 1848.

---

1 Le **mandat impératif** est une forme de mandat politique, dans lequel le pouvoir est délégué à une organisation ou un individu élu en vue de mener une action définie dans la durée et dans la tâche, selon des modalités précises auxquelles il ne peut déroger. Il s'oppose au **mandat représentatif**.

2 Voir [Démocratie et République](#)

3 Voir [Le pouvoir des citoyens](#)

4 du grec *aristo* : les meilleurs ; *kratos* : la force, le pouvoir, l'autorité

5 Ici **démocratie populaire** est le pendant de la **démocratie bourgeoise** des pays capitalistes.

6 Voir [L'échelle d'Arnstein](#)

7 Voir [Les grandes étapes de la conquête démocratique](#)